



GIPAG

CHARTRE  
des valeurs

EN ADHÉRANT AU GROUPEMENT DES INDUSTRIELS  
ET PROFESSIONNELS DE L'AVIATION GÉNÉRALE

**AIR COURTAGE ASSURANCES**

S'ENGAGE À RESPECTER LES PRINCIPES SUIVANTS

**L'ÉCOUTE ET LA SATISFACTION DU CLIENT**

*L'adhérent du GIPAG prodigue un accueil personnalisé à ses clients, il est à l'écoute de leurs demandes, il leur apporte les meilleures solutions fondées sur une profonde compréhension de leurs besoins, leur communique toutes les explications quant aux travaux proposés et réalisés.*

*Il met en œuvre tous les moyens appropriés pour satisfaire ses clients dans toute situation dans le cadre de la réglementation en vigueur.*

**LA TRANSPARENCE ET L'INTÉGRITÉ**

*L'adhérent du GIPAG remet des Conditions Générales de Vente ainsi qu'un devis en amont de toute prestation. Il maintient un haut degré d'intégrité et de déontologie dans toutes ses relations d'affaires et exige de ses sous-traitants la transparence, la clarté, la réactivité et la loyauté.*

**LA QUALITÉ PROFESSIONNELLE**

*L'adhérent du GIPAG rédige et tient à jour un manuel qualité ou un manuel d'entretien applicable au sein de l'entreprise, partagé par l'ensemble de ses collaborateurs.*

*Il exerce l'ensemble de ses activités dans le respect des réglementations, des règles de l'art et des usages en vigueur ainsi que des agréments obtenus.*

**L'AMÉLIORATION PERMANENTE**

*L'adhérent du GIPAG met en œuvre un processus d'amélioration continue pour apprendre de ses erreurs et capitaliser sur l'expérience acquise en vue d'atteindre un degré de professionnalisme toujours plus grand.*

*Il mutualise avec les autres entreprises du GIPAG ses retours d'expérience dès que cela peut servir à l'intérêt commun de la filière.*

*Il forme au mieux et assure le suivi régulier de formation de ses collaborateurs : formation initiale, formation continue et perfectionnement.*

**LA RESPONSABILITÉ**

*L'adhérent du GIPAG met tout en œuvre pour promouvoir le plus haut niveau possible de sécurité de manière générale vis-à-vis d'autrui, de ses clients, de ses donneurs d'ordres, fournisseurs et partenaires.*

*Il justifie d'une couverture d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'exercice de ses activités pour la bonne protection d'autrui : clients, fournisseurs, donneurs d'ordres, collaborateurs et de l'entreprise elle-même.*

**LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

*L'adhérent du GIPAG s'ingénie à respecter l'environnement.*

ANNÉE  
2017/18

Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale  
C/O FNAM 28, rue de Châteaudun F-75009 PARIS - Tel : +(0)1 45 26 86 86  
marlene.prost@gipag.fr

